



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

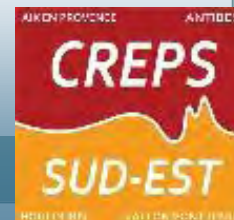


3^{ème} Séminaire Emploi Formation

Améliorer le financement de la formation en établissement

Alex CORNU, CREPS Sud Est

Boulouris 11 et 12 oct 2012



Qui doit payer ? Qui peut payer ?



- Le stagiaire : En tant que client ou usager ?
- **L'état ? Formation initiale**
- Les collectivités : le Conseil Régional ? Marché ou subvention ?
- Les OPCA ?
- **L'Europe ?**
- Les entreprises ?
- Les fédérations sportives ?

Etc. Etc.

Ca dépend!

Derrière cette question apparemment simple se cache souvent un système complexe

- Question indissociable du projet d'établissement
(problématique 1)
- Question indissociable de l'économie globale de l'établissement
(Problématique 2)

Sujet qui doit s'appréhender dans la complexité :

- Notion de réseaux des établissements
- Notion de partenariat des acteurs
- Notion de financements croisés

Le financement de la formation des stagiaires, une problématique identitaire ?

- **Quelle vision ? Quelle politique de l'établissement en matière de formation ? Pourquoi faire de la formation et pour quoi faire de la formation ?**
- Quelle conception de la formation ? Articulation avec la sécurisation des parcours ?
- **Quelle place des CREPS sur l'échiquier, le marché de la formation ?**
- Quel rôle voulons-nous jouer ?

... Autant de questions qui vont conditionner les sources de financement

Le financement de la formation des stagiaires : une problématique économique



- Un dilemme entre sécurité économique de **l'établissement et droit à se qualifier pour tous....**
- Un dilemme grandissant dans le contexte économique et budgétaire actuel.
- **Une problématique économique qui s'appréhende en** interrelation avec les autres grandes missions des CREPS (Sport de haut niveau et Accueil)

Deux illustrations parmi d'autres



- La piste du partenariat avec les collectivités : Les Conseils Régionaux : Logique de marché ou de subvention ?

Claire Brunet, CREPS de Bordeaux

- La piste de l'apprentissage : Quelle stratégie de collecte et quelle utilisation de la taxe ?

Bernard Alleman, DRJSCS de Marseille